ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Culture, communication, grands travaux et bicentenaire : personnel

Question écrite n° 13818

Texte de la question

M Rene Andre attire l'attention de M le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire sur le projet de fusion des corps de conservateurs. Selon certaines informations, le corps des conservateurs du patrimoine ne regrouperait que les conservateursd'archives et de musees. Si le corps des conservateurs de bibliotheques est effectivement exclu du champ de la reforme, cela creerait une disparite inacceptable entre les corps de conservateurs. Il souhaite donc connaitre la position du Gouvernement sur cette question.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministere de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire a mis a l'etude une reforme visant a unifier dans un meme corps de conservateurs du patrimoine, les actuels personnels des corps de conservation des musees, des archives, du patrimoine et des fouilles, dependant de ce departement. Le corps du personnel scientifique des bibliotheques conjointement gere par les ministeres de la culture et de l'education nationale n'est pas actuellement concerne directement par ce projet, meme s'il est souhaitable que des passerelles soient prevues statutairement entre les deux corps de conservation qui seraient ainsi constitues.

Données clés

Auteur : M. Andr• Ren•
Circonscription : - Rassemblement pour la République
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 13818
Rubrique : Ministeres et secretariats d'etat
Ministère interrogé : culture, communication, grands travaux et bicentenaire
Ministère attributaire : culture, communication, grands travaux et bicentenaire

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 5 juin 1989, page 2498